



# BUGEYSUD

Communauté de communes

## Montant des redevances

Montant fixé par délibération du 26 mai 2016, tarifs applicables à compter du **01 juillet 2016**.

Contrôle de diagnostic des dispositifs existants	150 €
--	-------

Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	150 €
--	-------

Contrôle dans le cadre d'une vente	200 €
------------------------------------	-------

Contrôle lors de la création d'une filière d'assainissement non collectif, décomposé en deux phases :

<b>Contrôle de conception</b> , pour tout dépôt de permis de construire, permis d'aménager ou réhabilitation. Cette facture correspond à l'instruction du dossier de conception, la validation du dimensionnement, du positionnement sur la parcelle	150 €
--	-------

<b>Contrôle d'exécution</b> , cette facture correspond la vérification de la conformité du projet préalablement validé lors de sa conception (l'implantation, ses dimensions, la mise en œuvre des différent éléments,...).	150 €
---	-------

Contre-visites	100 €
----------------	-------